

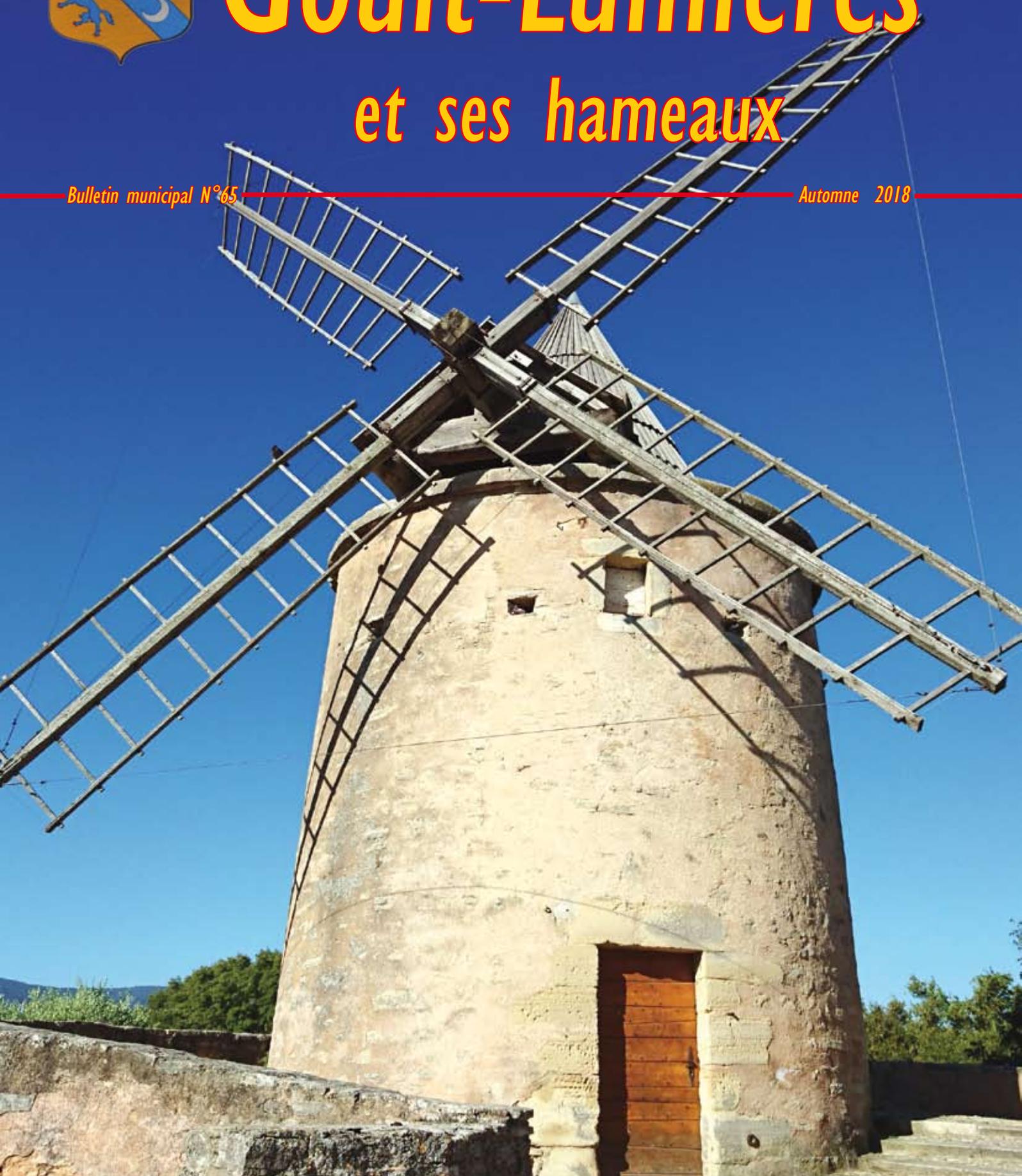


Goult-Lumières

et ses hameaux

Bulletin municipal N°65

Automne 2018



Mairie de Goult - 31 place Jean Moulin - 84220 GOULT - www.goult.fr

Sommaire

Vie locale

Réunions.....	4
Brèves.....	7
Actualités	8
Médiathèque.....	10
Échos.....	12
Associations.....	17
Zoom sur.....	18
Prochainement.....	19

Informations

Lou pasqué.....	20
Taxe de séjour.....	21
Le SIRTOM.....	22
Environnement.....	23

Lectures

Mémoires.....	24
---------------	----

À votre attention

Allo?!.....	26
État civil - Le coin du jeu.....	27



↳ La rentrée... P8



↳ Festivités de l'été P12



↳ Cantine scolaire P17

AVIS AUX ASSOCIATIONS
Vous souhaitez publier un article
dans le prochain bulletin municipal ?
Merci de déposer vos documents signés
à la MAISON DE VILLAGE

Ont participé à ce numéro :



Articles et photos : le comité et la commission «information et communication» (*Michèle MICHEL, Françoise PASCAL, Alice PHILIPPE, Vanessa ROSSI, Monique CHABAUD, Sébastien FARGET*)
Conception : Sébastien FARGET
Impression : L'imprim à APT



↳ Prochainement P19

Responsable de la publication : Mairie de Goult
ISSN.1535.L1/01

En quelques lignes...

Edito



Conseil Municipal du 4 Juin 2018

Etaient présents : Didier PERELLO, Gérard CHABAUD, Pierrette DROUARD, Pierre FERRAZ, Natacha CLOCHARD, Aimé GIRARD, Vanessa ROSSI, Hervé CHABOWSKI, Alice PHILIPPE, Michèle MICHEL, Nicolas CARRARA. Alain HECKMANN, Thierry MARTEL

Etaient absents : Françoise PASCAL (pouvoir à M. Chabowski), Véronique MILLE (pouvoir à M. Heckmann)

Secrétaire de séance : Alice PHILIPPE.

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 10 avril 2018.

Sans observation, le procès-verbal est approuvé avec 3 abstentions (Mme Mille, MM. Heckmann et Martel)

2. Décision modificative n° 1 au budget communal.

La Trésorerie d'Apt demande une modification du budget principal relative à l'opération de vente du terrain de la Gouiranne.

Approuvé par 12 voix pour et 3 abstentions (Mme Mille, MM. Heckmann et Martel)

3. Modalités de recouvrement du coût des ouvrages de la médiathèque perdus.

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'en cas de perte ou de détérioration d'ouvrages empruntés à la médiathèque de Goult, le remboursement est demandé à l'usager. La Trésorerie demande une délibération.

Approuvé à l'unanimité

4. Demande de subvention au titre du FRAT.

Monsieur le Maire expose au Conseil l'opportunité de réaliser un nouveau dojo, afin d'accueillir les activités en pleine expansion des clubs qui l'utilisent. Le projet prévoit la construction de 200 m² abritant un dojo proprement dit et des vestiaires, ainsi qu'une petite salle d'accueil. Monsieur le Maire propose au Conseil de solliciter une aide du Conseil Régional pour la réalisation de ce projet.

Approuvé à l'unanimité

5. Création d'un service public de défense extérieure contre l'incendie.

En application du nouveau Règlement Départemental de Défense Extérieure Contre l'Incendie (RDDECI) pour le département de Vaucluse, la commune doit créer un service de défense extérieure contre l'incendie pour exercer ses nouvelles responsabilités.

Approuvé à l'unanimité

6. Dissolution du Centre Communal d'Action Sociale.

La Trésorerie d'Apt ayant encaissé un chèque émis au profit du CCAS après le 31 décembre 2017, la dissolution comptable de ce dernier doit être reportée au 30 juin 2018.

Approuvé à l'unanimité

7. Aide au paiement de la redevance d'enlèvement d'ordures ménagères.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil l'aide mise en place par le CCAS pour le paiement de la redevance d'ordures ménagères et, compte tenu de la dissolution du CCAS, propose que cette aide soit reconduite sur le budget communal.

Approuvé à l'unanimité

8. Convention avec Vaucluse Numérique pour le déploiement de la fibre optique.

Vaucluse Numérique, dans le cadre de ses travaux, souhaite être autorisée à avoir l'usage et un droit de passage sur le domaine public communal pour l'installation d'équipements de communications électroniques.

Approuvé à l'unanimité

9. Schéma de mutualisation des services de la CCPAL.

Monsieur le Maire présente au Conseil le schéma de mutualisation des services du Pays d'Apt Luberon pour la période 2017-2020 et expose les différentes formes de mutualisation déjà exercées ou en perspective entre la communauté de communes et ses communes membres.

Approuvé par 12 voix pour et 3 contre (Mme Mille, MM. Heckmann et Martel)

10. Avis sur le règlement local de publicité de la commune de Lacoste.

Monsieur le Maire présente au Conseil le projet de règlement local de publicité élaboré par la commune de Lacoste. Il précise qu'il est nécessaire d'harmoniser et d'actualiser les règlements locaux de publicité pour les communes qui en étaient dotés, car ils étaient devenus obsolètes par rapport aux textes nationaux.

Approuvé par 14 voix pour et 1 abstention (M. Martel)

11. Avis sur le règlement local de publicité de la commune de Roussillon.

Approuvé par 14 voix pour et 1 abstention (M. Martel)

12. Avis sur la modification simplifiée du PLU de la commune des Beaumettes.

Monsieur le Maire présente au Conseil le projet de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme des Beaumettes .

Approuvé par 12 voix pour et 3 abstentions (Mme Mille, MM. Heckmann et Martel)

13. Motion relative aux compteurs Linky.

Monsieur le Maire propose au Conseil d'adopter une motion préparée avec des juristes par l'Association des Maires de Vaucluse.

Motion adoptée par 12 voix pour et 3 contre (Mme Mille, MM. Heckmann et Martel).

POINT SUR LES TRAVAUX ET QUESTIONS DIVERSES.

- Madame Drouard informe le Conseil que, suite aux travaux, la crèche Le lièvre et la tortue aura une capacité d'accueil de 40 enfants en septembre 2018, de 2 mois et demi à 4 ans.

- Monsieur le Maire informe le Conseil sur la mise en place du règlement de protection des données personnelles (RPDP) qui s'imposent aux communes ; celles-ci doivent établir un répertoire des données recueillies sur les administrés (liste électorale par exemple) et sa façon de les traiter.

- Monsieur le Maire fait le point sur les travaux en cours : fibre optique sur le CD 145 et au stade, extension du réseau d'eau potable CD 105, du stade aux écoles, élagage sur ce même CD 105 par le Département, travaux toujours prévus à Lumières pour le mois de septembre, sous maîtrise d'ouvrage du Département.

- Monsieur Martel demande ce qu'il en est du projet d'aménagement d'une aire de camping-cars à Lumières. Monsieur le Maire répond que l'aménageur rencontre des difficultés avec le Département, qui s'oppose à toute signalisation d'activités et émet des réserves sur la sécurisation de l'accès au site.

- Monsieur Chabaud informe le Conseil que les services municipaux sont bien conscients de la détérioration des voies et chemins suite aux dernières intempéries, mais qu'il faut attendre la fin de l'épisode pluvieux avant d'entreprendre des travaux de réparation.

* * * * *

Conseil Municipal du 19 Juillet 2018

Etaient présents : Didier PERELLO, Gérard CHABAUD, Pierrette DROUARD, Pierre FERRAZ, Françoise PASCAL, Natacha CLOCHARD, Vanessa ROSSI, Alice PHILIPPE, Thierry MARTEL, Véronique MILLE

Etaient absents : Hervé CHABOWSKI (pouvoir à Natacha CLOCHARD), Michèle MICHEL (pouvoir à Gérard CHABAUD), Aimé GIRARD, Nicolas CARRARA, Alain HECKMANN (pouvoir à Véronique MILLE)

Secrétaire de séance : Vanessa ROSSI

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 4 juin 2018.

Sans observation, le procès-verbal est approuvé avec 3 abstentions (Mme Mille, MM. Heckmann et Martel)

2. Décision modificative n° 2 au budget communal.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que suite au remplacement de Carole CASTERA, titulaire, par un agent contractuel, il convient d'augmenter le compte 6413 (personnel non titulaire) et diminuer le compte 6411 (personnel titulaire).

Approuvé à l'unanimité

3. Modification du tableau théorique des effectifs - suppression / création de poste.

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'un adjoint administratif territorial remplit les conditions nécessaires pour accéder au grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe et propose de modifier le tableau théorique des effectifs en conséquence afin de pouvoir nommer l'agent sur ce grade.

Approuvé à l'unanimité

4. Délibération du Conseil Municipal arrêtant le projet de Règlement Local de Publicité (RLP) et tirant le bilan de la concertation liée à la procédure de révision d'un RLP.

Monsieur le Maire rappelle la démarche initiée par la commune pour mettre à jour son règlement local, de publicité. Il précise qu'il est nécessaire d'harmoniser et d'actualiser les règlements locaux de publicité pour les communes qui en étaient dotés, car ils étaient devenus obsolètes par rapport aux textes nationaux.

Approuvé par 3 voix pour (Didier Perello, Pierrette Drouard, Michèle Michel) et 10 abstentions

5. Incorporation dans la voirie communale.

Monsieur le Maire expose au Conseil que plusieurs parcelles ne sont pas encore classées dans la voirie communale, et il propose de les incorporer.

Approuvé à l'unanimité.

6. Travaux rue de la République : plan de financement

Monsieur le Maire rappelle au Conseil la mise en place du contrat de ruralité et l'aide que peut apporter ce contrat pour la réalisation des travaux de la Rue de la République.

Approuvé à l'unanimité.

7. Attribution d'un logement communal rue de la République.

Il est proposé d'attribuer le logement T2 au-dessus de la salle Donis à M. BOZON-LIAUDET.

Approuvé à l'unanimité.

8. Approbation du rapport de la CLECT de la CCPAL du 19 Juin 2018.

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon a défini les nouvelles attributions pour les communes en prenant en compte les compétences exercées depuis le 1/01/18.

Approuvé à l'unanimité.

9. Echange de parcelles.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la fondation MAZENOD souhaite échanger la parcelle F972 lui appartenant avec la parcelle communale F687 dont la mairie n'a pas d'utilité.

Approuvé à l'unanimité.

10. Remboursement de frais.

Remboursement de frais de la sortie du CMJ à Marseille à Monsieur le Maire.

Approuvé par 12 voix pour et une abstention (Didier Perello).

11. Convention avec la commune de Cabrières d'Avignon.

Monsieur le Maire précise que cette nouvelle convention définit les participations des communes, qui l'ont accepté, aux frais de gestion des équipements sportifs du collège de Cabrières.

Approuvé à l'unanimité.

POINT SUR LES TRAVAUX ET QUESTIONS DIVERSES

- Les travaux à Lumières reprendront début septembre. Une réunion est prévue le 30 août.
- Madame Véronique MILLE demande d'avoir le planning des travaux afin d'anticiper les animations prévues en décembre.
- Monsieur MARTEL souhaite qu'un constat d'huissier soit fait lorsque les travaux de la Fondation MAZENOD commenceront ceci dans le but d'une prévention en cas d'incident. Monsieur le maire répond que les travaux n'auront pas d'incidence et qu'ils ont pour but d'améliorer l'accès des cars à l'hôtellerie.
- Les ailes du moulin de Jérusalem ont été retraitées.
- Lettre du préfet au sujet de la motion prise pour les compteurs LINKY indiquant que celle-ci est illégale.



Où est-il interdit d'apposer des publicités extérieures ?

Vérifié le 09 avril 2018 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre), Ministère chargé de l'environnement.

La publicité extérieure comprend tous les supports (panneaux d'affichage, par exemple), lumineux ou non, pouvant contenir une publicité (inscription, forme ou image), destinée à informer le public ou à attirer son attention et visibles d'une voie ouverte à la circulation publique. Elle est soumise à une réglementation stricte qui l'interdit dans certains lieux ou situations. La publicité extérieure est interdite :

- en dehors des agglomérations, sauf dans les aéroports, les gares, les équipements sportifs d'au moins 15 000 places, et à proximité immédiate des centres commerciaux si un règlement local de publicité l'y autorise ;
- **sur les arbres, dans les parcs nationaux, les réserves naturelles, les sites classés et sur**

les monuments naturels ;

- sur les poteaux électriques ou de télécommunication, les installations d'éclairage public ;
- sur les équipements publics de la circulation routière, ferroviaire, fluviale, maritime ou aérienne ;
- sur les monuments historiques ou aux abords des monuments historiques (c'est-à-dire sur un immeuble situé dans le champ de visibilité et situé à moins de 500 m d'un édifice classé ou inscrit) ;
- à moins de 100 m et dans le champ de visibilité d'un immeuble présentant un caractère esthétique, historique ou pittoresque (après arrêté municipal ou préfectoral d'interdiction de publicité) ;
- dans un site patrimonial remarquable ;
- sur les murs des bâtiments (sauf quand ces murs sont aveugles ou qu'ils ne comportent qu'une ou plusieurs ouvertures d'une surface unitaire inférieure à 50 cm²) ;
- sur les clôtures qui ne sont pas aveugles (c'est-à-dire qui sont ouvertes, ajourées, grillagées ou végétales) ;
- sur les murs de cimetière et de jardin public. ■

www.service-public.fr

Les permanences à Goult

Maire et adjoints

Sur rendez-vous, contactez le secrétariat de mairie au 04 90 72 20 16.

Le C.A.S (Comité d'Action Sociale)

Sur rendez-vous, avec Madame Michèle DIDIER (conseillère conjugale et familiale soutien et orientation administrative et sociale), Madame Mireille DEFLAUX (petite enfance et soutien parentalité), membres permanents à la Maison Domitia bureau du rez-de-chaussée, contactez le secrétariat de mairie.

L'A.D.M.R

Le bureau de l'ADMR est ouvert au public le **jeudi de 10h à 12h** à la Maison Domitia (Tél. : 04 90 72 38 15 - goult@fedes84.admr.org).

Aide juridique fiscale et administrative

Le **vendredi de 9h30 à 12h** à la salle Domitia par l'association « du jeu dans les roues »
tél. : 06 09 500 300.

www.dujeudanslesroues.com

L'information municipale - La lettre d'information -

La médiathèque municipale envoie une lettre d'information mensuelle (ou bimensuelle) dématérialisée par courrier électronique. Elle met en valeur les animations passées mais également les activités à venir, la vie des associations, les aménagements réalisés sur la commune. Inscrivez-vous sans plus attendre en envoyant un mail de demande d'inscription à la médiathèque avec vos noms et prénoms à maisondevillage344@orange.fr ■

La rentrée scolaire

Le lundi 03 septembre, notre école communale a ouvert ses portes afin d'accueillir les nombreux élèves de cette rentrée scolaire 2018/2019. Cette année, les classes sont organisées avec : Harmony SAGARD (décharge la directrice le mardi), Camille BERNABEI (TPS, PS, MS, GS le lundi et le mardi), Karine SANSON (directrice - CE1/CE2), Claire ISNARD (GS et CP) et Anne CHABERT (CM1/CM2).

N'oublions pas l'équipe des employés communaux composée par la présence de trois ATSEM afin d'assister les enseignantes : Marie-Claude GANET (TPS, PS, MS, GS), Séverine BAYER (GS, CP le matin) et Mégane ROBERT (GS, CP l'après-midi). Trois autres employées, Hélène CLOAREC, Ghislaine NERI et Marie-Jeanne MINETTO, apportent également leur concours à la garderie du matin et à la surveillance des repas à la cantine. Le service de ramassage scolaire matin et soir est toujours assuré par notre chauffeur Didier JOANNES. ■

Du côté de la mairie

Au début du mois de juillet, la mairie a recruté une nouvelle secrétaire générale afin de remplacer Madame Carole CASTERA. Carole était en poste depuis de nombreuses années sur notre commune et nous n'oublierons pas son implication au bon déroulement de l'administration communale.

C'est avec un grand plaisir que nous accueillons Madame Véronique KROB, originaire de Normandie, plus précisément du Calvados. Madame KROB est domiciliée à Monteux depuis début mars, date à laquelle elle est arrivée dans le département de Vaucluse suite à la mutation de son mari. Elle a exercé les fonctions de secrétaire de mairie intercommunale dans quatre collectivités.



Nous lui souhaitons la bienvenue parmi nous et saluons d'ores-et-déjà son professionnalisme et son efficacité au service des goultois et des goultoises. ■

La fibre optique

L'installation de la fibre optique est arrivée sur notre commune. Ces travaux ont nécessité plusieurs interventions sur nos chemins communaux, routes et quartiers. Aussi, la pose d'un local technique à Canove a été nécessaire afin de relier l'ensemble du futur réseau.

Nous en profitons pour vous informer de la nécessité d'être équipé de son numéro de rue (affiché sur les boîtes aux lettres) pour pouvoir prétendre à l'installation de la fibre. ■



Hameau de Lumières

Comme beaucoup de goulois et de gouloises ont pu le constater, le hameau de Lumières a vu un nouveau bâtiment se construire petit à petit dans le courant de l'été. En effet, la société MDS de Robion a réalisé les nouveaux W.C. localisés à l'entrée du hameau. Ces nouvelles toilettes publiques fonctionnent de manière automatique.

De plus, les employés communaux ont installé un banc en pierre permettant aux usagers des transports en commun de s'abriter en cas de mauvais temps. ■



Travaux D105

Le Syndicat Durance Ventoux a effectué des travaux sur la RD105 (routes des écoles) afin de renforcer le réseau de distribution d'eau potable. La circulation sur cette route a donc été difficile pendant l'été.

Cependant, il était nécessaire d'intervenir sur les nombreuses tuyauteries très anciennes afin de procéder à leur remplacement. ■



Petit rappel...

Règlement de voirie Départementale CD84
Article 32 - Entretien des ouvrages d'accès

Les propriétaires des terrains riverains sont tenus d'entretenir les ouvrages ayant fait l'objet d'autorisation à leur profit (sauf stipulation contraire dans l'acte d'autorisation). L'entretien porte sur l'ouvrage proprement dit et sur 2 m de part et d'autre. Il comprend l'enlèvement des résidus provenant des opérations de fauchage des dépendances de la route. ■

Le réseau des médiathèques du Calavon

Le réseau des médiathèques du Calavon possède sa propre page facebook. De nombreuses informations sont à votre disposition (livres, animations...). Alors, n'hésitez pas à la consulter fréquemment, scannez le qr code ci-contre pour avoir accès directement à la page ! ■



La médiathèque municipale est ouverte du mardi au samedi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30. Elle est fermée le lundi, dimanche et les jours fériés.

La nouveauté à lire !

«La mémoire du thé» de Lisa SEE - édition Pygmalion - 390 p. - DL 2018 - traduit de l'anglais par Samuel Sfez

À la Source de Printemps, sur le mont Nannuo, la culture du thé rythme la vie des habitants depuis toujours. Loin de connaître les progrès sans précédent qui se propagent au reste du pays, les Akha perpétuent des méthodes de récolte archaïques et des principes religieux très strictes. Li-yan, première personne de sa famille à savoir lire et écrire, rejette les traditions qui ont

jusqu' alors façonné son existence. Sur le point de débiter la formation qui fera d'elle la prochaine sage-femme de la vallée, elle décide de poursuivre ses études malgré les réticences de la communauté. Malheureusement, lorsqu'elle doit faire face à une grossesse non désirée, la loi akha tombe, et Li-yan n'a d'autre choix que tout abandonner jusqu'à son enfant, qu'elle dépose sur les marches d'un orphelinat, accompagnée d'une galette de thé.

Les années passant, le souvenir de cette tragédie la hante, tandis qu'à des milliers de kilomètres, une jeune femme se lance à la recherche de ses racines. ■

Au gré des rayonnages...

«Equador» de Miguel Sousa Tavares - traduit du portugais par Geneviève Leibrich - édition du Seuil - 446 p. - DL 2005

Lorsque, par un matin pluvieux de décembre 1905, Luís Bernardo Valença, propriétaire d'une petite entreprise de marine marchande, licencié en droit et brillant intellectuel se rend à Vila Viçosa pour y rencontrer le roi, il est loin de se douter que sa vie va basculer. Nommé gouverneur des îles de São Tomé et Príncipe, son action en défense des Noirs travaillant dans les plantations de cacao et de café le plonge au coeur de multiples conflits d'intérêts entre les colons et la métropole. Et sa passion pour Ann, la femme du consul d'Angleterre, loin d'apaiser les tensions, ne fera qu'aggraver la mission impossible de Luís Bernardo, homme de progrès épris de liberté.

Pour son premier roman, Miguel Sousa Tavares brosse une fresque brillante de la société portugaise prise en tenailles entre la modernité et les pratiques rétrogrades de ses colonies, et nous offre une magnifique histoire d'amour. ■

Du côté de la réserve...

«Un crime en Provence au XVème siècle» de Françoise Gasparii - Préface de Régine Pernoud - édition albin Michel - 250 p. - DL 1991

Le 9 juin 1439 un homme est arrêté à Goult en Provence, accusé de proxénétisme. Son arrestation et ses révélations vont mettre au jour tout un réseau de brigands, tueurs de grands chemins, voleurs, proxénètes que la justice du Roi René, décidé à assainir le pays au lendemain de la guerre de Cent Ans, va traquer impitoyablement.

Tiré d'un procès criminel, document exceptionnel découvert par Françoise Gasparri et remarquablement mis en scène, c'est un tableau complet de la vie provençale au moment le plus sombre de son histoire que dresse ce récit (...). Toutes les catégories du corps social sont atteintes. Et surtout, à travers les deux principaux accusés, se dessine l'image du malfaiteur pris dans un filet d'alibis et de mensonges qui, d'aveux sous la torture en rétractations, témoigne d'un état de la société particulièrement dégradé. ■

G O U L T

SAMEDI 20 OCTOBRE
15h30 - MÉDIATHÈQUE

CONFÉRENCE
RENCONTRE

avec Sylvie GIOVANNETTI

Présidente de l'association d'égyptologie d'Avignon
« Les amis de Thot »



« Le grand Sphinx de Gizeh »

- Entrée libre -



Retour sur un festival d'été

Au moulin de Jérusalem a eu lieu, le samedi 9 juin 2018, le « festival d'été » parrainé par Amnesty International dans le cadre d'un partenariat appelé « Amnesty entre en scène ». Ce festival a proposé trois spectacles.

1. Du théâtre avec « L' ARRIVANT » de Michel Richard et Eric Chevance avec Michel Richard et Daniel Strugeon ainsi que Christiane Ildevert à la Contrebasse. L'histoire est courte : un homme entre dans sa chambre et découvre une autre personne arrivée de nulle part, qu'il ne connaît pas. Il lui demande de quitter sa chambre mais la personne étrangère se dit très fatiguée et veut dormir. Une dispute éclate car chacun parle sa propre langue et ils ne se comprennent pas. Brusquement les rôles sont inversés. L'étranger devient l'occupant et réciproquement. Tout devient absurde et cacophonique. Ils se retrouveront 10 ans plus tard et ils se réconcilieront. C'est un hommage aux associations officielles qui aident « les arrivants » ainsi que les bénévoles, journalistes, habitants et les maires qui les accueillent.

2. De l'acrobatie avec Luna et son trapèze avec la musique d'Elisabeth Wiener.

3. De la musique avec Arteteca, groupe de 20 femmes en polyphonie. ■

Article & photo : Monique CHABAUD





La fête de l'été

L'été goultois a démarré le dernier week-end du mois de juin. Le club des loisirs « Goulte en fête » a offert trois jours de festivités à un public de plus en plus nombreux. Pour le plus grand plaisir des plus jeunes de nombreuses activités foraines étaient présentes sur la place de la Libération.

Ces festivités comptaient également une succulente soupe au pistou concoctée par les bénévoles du club le samedi soir et les traditionnelles moules frites le dimanche soir. Ces repas étaient agrémentés d'ambiances musicales permettant au public de s'amuser malgré la chaleur de ces soirées d'été.

Mais, le clou du spectacle de cette fête de l'été fut l'organisation d'une course de caisse à savon le dimanche après-midi. En effet, se sont près d'une dizaine de participants qui ont répondu

présent à cette course « spectacle » qui fut bien vivante ! Il faut dire que le circuit proposé avait de quoi motiver et attirer le public : du haut du village avec un top départ fixé au Moulin de Jérusalem avec une arrivée fixée au Café de la Poste. Cette animation fut très appréciée du public et nous ne pouvons qu'encourager le club des loisirs à récidiver l'année prochaine.

Les passionnés de pétanque n'ont pas été oubliés. Grâce à l'association du bouchon goultois, trois concours de boules ont permis de compléter les animations de cette fête de l'été.

N'oublions pas que ces festivités c'est aussi trois jours de travail acharné pour les nombreux bénévoles. Il est donc tout naturel de les remercier chaleureusement pour leur dévouement à l'animation de notre village. ■



Partir en livre

Cette année, le réseau des médiathèques du Calavon a participé à l'animation Nationale intitulé « Partir en livre » en partenariat avec le ministère de la culture. Le principe de cette animation d'été est de faire sortir la culture des médiathèques.

C'est donc une grande première pour nos médiathèques du réseau puisque cela a permis une collaboration efficace à la diffusion d'un programme unique sur le territoire. Dans cet esprit, les médiathèques de Goult et de Roussillon ont organisé sur la même journée du mercredi 11 juillet une animation créative à l'attention du jeune public. Muriel Trinchillo, bibliothécaire de Roussillon a proposé un atelier permettant aux enfants et aux parents de faire appel à leurs connaissances et leurs sens artistiques. Ce travail basé sur un album



jeunesse intitulé « je suis la méduse » (Béatrice Fontanel et Alexandra Huard) devait permettre de réaliser une méduse en papier colorée et décorée de phrases. A n'en pas douter, ce partenariat entre médiathèques a favorisé la proximité de la littérature et de la créativité. ■

La bodega

Le vendredi 13 juillet, la grande bodega des associations goultaises s'est installée sur la place de la Libération. Sous l'égide du club des loisirs « Goult en fête », plusieurs associations se sont réunies afin d'offrir au public une magnifique soirée (ADMR, Ancien Goult-Roussillon, la tosca, les gais lurons, judo club, tennis club, moto club).

Cette bodega permet outre le divertissement, de promouvoir les activités des associations participantes. En effet, la conception même de cette animation permet des échanges non négligeables sur le plan du relationnel entre les bénévoles et le public tout au long de la soirée. Cette animation fut agréablement animée en introduction par une sympathique fanfare dénommée « crocnote » puis le DJ « animasudisco » a pris le relais pour le reste de la soirée. Un grand merci à tous les bénévoles associatifs ou non, de près comme de loin, pour cette chaleureuse soirée dédiée à l'amitié et au partage. ■

Un grand merci à Monsieur Jacques DELMOITIEZ pour la photo !



La fête du miel

En ce beau dimanche du 22 juillet, notre village a reçu la visite du syndicat des apiculteurs de Vaucluse pour la vingt deuxième fête du miel. Très attendue du public et des nombreux touristes de passage dans la région, cette fête du miel permet une promotion très efficace de l'apiculture. C'est une tradition bien enracinée de voir cette animation se dérouler sur notre commune avec cette année la nouveauté de voir les apiculteurs occuper le boulodrome. Il faut y voir ici surtout le fait qu'il était plus pratique d'organiser l'atelier d'extraction du miel dans le local des boulistes : un lieu plus propice à l'accueil du public.

L'ombre des arbres aidant, cette journée consacrée aux abeilles s'est très bien déroulée et a permis aux petits comme aux plus grands d'approfondir leurs connaissances de l'apiculture. Nous remercions très chaleureusement le syndicat des apiculteurs de Vaucluse qui travaille chaque année afin de promouvoir cette joyeuse et très efficace fête du miel ! ■



La fête du melon

EMardi 14 août, la fête du melon de Goult, encore une fois et comme depuis plusieurs années est l'évènement du mois d'août à Goult. Près de 200 kilos de melon, achetés à nos agriculteurs Farget et Gardi, ont été préparés et offerts à tous les goultois, les estivants et vacanciers ; nos caves vinicoles, Domaine de la Verrière, Domaine de l'Angèle et la Cave de Lumières ont proposé leurs rosés, blancs et rouges, pleins de saveurs et de bonheurs pour tous les amateurs.

Les dizaines de kilos de frites et les grillades, aux sarments de vignes apportés par le domaine de la Verrière ont régalé les 600 personnes venues de tous les environs et pour finir «les chichis» dorés et croustillants à souhaits de notre boulanger «Au Four et au Moulin» ont ravi les palais. Le bar à bière du Club des Loisirs «Goult en Fête» était assailli et le groupe AnimaSud nous a fait danser jusqu'à 2 heures du matin. La fête du melon, organisée sans prétention et en toute simplicité, a le mérite d'offrir aux goultois et aux vacanciers une fête familiale et entre amis et c'est cela qui fait, que sans publicité extérieure à Goult, nous réunissons

chaque année 600 à 800 personnes et voyons tout au long de cette soirée des gens heureux. Merci à Sylvain Maurel, notre président, qui malgré la fatigue de la saison estivale, en assure la gestion et l'organisation, à Joëlle Maurel qui rayonne toujours autant à offrir les petites barquettes de melon et à Lydie Molinas, notre trésorière. Merci aux quelques membres, toujours présents d'années en années de l'association Goult village Caché en Luberon, à l'association Club des Loisirs «Goult en Fête» si active et dynamique, aux bénévoles qui sont toujours une très belle surprise pour nous aider. ■

Michèle MICHEL, secrétaire de l'association.





Les artistes de l'été à la salle Donis...

Cet été, le village de Goult a redécouvert deux artistes qui ont déjà exposé à la salle Donis. Toutes les deux aiment la nature et font chanter les couleurs.

La première est Sylvie Boudet qui vit à Carpentras. Le figuratif de ses premières expositions a disparu au profit d'une expression plus abstraite avec des paysages réalisés à l'huile et de pigments aux couleurs de la Provence. Tout est emprunté à la nature dans ses éléments fondamentaux : l'eau, le minéral et le végétal avec une symphonie chromatique de transparence.

La deuxième est Véronique Albert qui vit à Modène. Ses peintures sont réalisées à l'aquarelle, qui est une technique très exigeante. Chez cette artiste, les émotions entrent en scène et dansent sur le papier avec des fleurs et des paysages. Elle laisse aller son imagination pour capturer la lumière et les couleurs de la nature en Provence.

Nous les retrouverons encore, avec beaucoup de plaisir, pour de nouvelles expositions dans notre village de Goult. ■

Article et photos : Monique CHABAUD

Associations

Association de la cantine scolaire

C'est avec une nouvelle équipe dynamique et motivée que l'association de la cantine de Goult entame cette nouvelle année scolaire. Attachés à la qualité des repas et à l'équilibre alimentaire de nos enfants, nous continuerons à maintenir une part de bio au-dessus des 30% réglementaire exigé. En ce qui concerne le prix du ticket de cantine, il sera maintenu au tarif de 3€.

Le lundi 03 septembre lors de la rentrée des classes, les parents auront la possibilité d'acheter leur premier carnet de ticket de cantine à partir de 8h15 sachant que le paiement au mois, qui a été mis en place depuis un an, sera privilégié.

Pour nos manifestations, nous aurons également le plaisir de remettre en place le loto de la cantine. Nous espérons vous y voir nombreux car nous avons besoin de tous pour faire subsister la cantine qui est un élément indispensable pour notre école. Merci à Christine pour le travail effectué ces dernières années. Je tiens à remercier les nouveaux membres qui ont rejoint notre bureau ainsi que tous



les parents qui ont pris conscience des difficultés de notre cantine et qui nous apporteront leur aide ponctuellement.

La composition du nouveau bureau: Christophe CLAMECY (président), Claire FORESTIER (vice-présidente), Gilles CHABAUD (trésorier), Sandrine FARGET (trésorière adjointe), Vanessa ROSSI (secrétaire), Alexandra CARRETERRO (secrétaire adjointe). ■

Article : Christophe CLAMECY



Encore du nouveau au judo club goultois !

La rentrée approche à grands pas ! Nos activités vont reprendre bon train. Le club propose comme l'an passé, du judo, de la self-défense et du Taïso. Et NOUVEAUTE : du Jujitsu brésilien ! Les cours auront lieu :

- le mardi et le jeudi de 17 heures à 18 heures et de 18 heures à 19 heures pour le Judo, sections enfants,
- le mardi de 19 heures à 20 heures 30 pour la self-défense,
- le jeudi de 10 heures à 11 heures pour le

Taïso séniors,

- le mardi de 12 heures 15 à 13 heures 15 et le jeudi de 9 heures à 10 heures pour le Taïso,
- le lundi et le jeudi de 19 heures à 20 heures 30 pour le Jujitsu brésilien.

Nous espérons vous retrouver nombreux dans chacune des activités proposées. Les cours reprendront dès le lundi 10 septembre. A vos kimonos ! ■

Article et photo : l'association

...l'Association Patrimoine de Goult...



Les 16 et 17 juin, l'Association du Patrimoine de Goult a organisé la visite des plusieurs sites emblématiques de la Commune : le Moulin de Jérusalem, l'Eglise Saint-Sébastien et La Chapelle Saint-Véran. Toutes ces visites ont été animées par des bénévoles de l'association et ont permis à de nombreuses personnes, habitants

de Goult ou touristes, de découvrir la richesse de notre patrimoine, et de regarder ce que, souvent nous voyons tous les jours, sans en soupçonner l'importance.

A midi, le dimanche, l'Association a offert un apéritif aux visiteurs du Moulin de Jérusalem, ce qui a permis de nombreux échanges sur l'avenir du patrimoine rural et historique de Goult, ainsi que quelques nouvelles adhésions, ce qui permettra dès l'année prochaine, d'ouvrir de nouveaux sites aux visites guidées : terrasses de culture, Dolmen de l'Ubac, fontaine-lavoir.

Tant au Moulin de Jérusalem, que Georges Maillet faisait découvrir le matin, qu'à l'Eglise Saint-Sébastien, l'après-midi, à La Chapelle Saint-Véran, animée par Martine Grégoire, et à la fontaine-lavoir ou Edmond Florent accueillait les visiteurs, ceux-ci étaient nombreux, souvent accompagnés d'enfants curieux de découvrir leur patrimoine. Rendez-vous en 2019, et, avant pour les Journées Européennes du Patrimoine du 15 et 16 septembre ! ■

Article et photo : Francis ROCHE

Rio Calaho Country

Danse Country
Salle des fêtes de GOULT

...le Rio calaho country club

Reprise des cours le 10 septembre 2018, venez partager notre bonne humeur, notre plaisir de danser sur des musiques country et Irlandaises, se retrouver dans les bals et sucré-salé et surtout décompresser et oublier, le temps des cours, les soucis du quotidien. Pour un premier contact, nous vous invitons à l'assemblée générale le 3 septembre à 19h à la salle des fêtes de Goult ou n'hésitez pas à contacter Alain au 06.67.96.84.14 ou Nathy au 06.59.21.68.09. ■

www.riocalahocountry.com 

Prochainement



Association « Goult en Music »

Après une année de mise en sommeil, l'association vous présente son programme pour cet automne 2018 :

Le dimanche 30 Septembre à 20h30 - salle des fêtes de Goult

Nous recevons la troupe théâtrale du « **Théâtre de Bernard** » qui nous interprètera «**Le Beret de la Tortue**».

Trois couples louent ensemble une villa pour les vacances en bord de mer dans un cadre idyllique. Les premiers jours, chaque couple fait le bilan de la journée en critiquant ses voisins dans l'intimité de sa chambre à coucher si bien que la cohabitation tourne rapidement au vinaigre car les motifs de conflit ne manquent pas qu'il s'agisse de la répartition des chambres ou de la division à parts égales des frais de nourriture. Très vite les mesquineries enveniment l'atmosphère jusqu'au dîner final durant lequel sonne l'heure des règlements de compte. Comédie grinçante sur les aléas de la cohabitation, Le Beret de la Tortue a été écrit en 2000 par Gérald Sibleyras et Jean Dell auteurs à succès de comédies rythmées aux dialogues percutants.

Tarif : 15€ et 8€ Etudiants - chômeurs - RSA - Gratuit pour les moins de 10 ans. Réservation à partir du 1er Septembre au 04 90 72 45 93 ou 06 71 93 53 53 ou goultmusic@gmail.com - Billetterie sur place à partir de 20h. Buvette sur place.

Le vendredi 12 Octobre à 20h30 - salle des fêtes de Goult - Soirée Africaine en soutien à l'association « La Caravane des enfants conteurs du Bénin ». Cette soirée se déroulera en deux parties :

En 1ère partie nous aurons le plaisir d'accueillir des enfants conteurs qui nous viennent directement du Bénin.

Après avoir déployé leur talent pendant 7 ans au Bénin, « La Caravane des enfants conteurs du Bénin » arrive à Goult pour présenter leur patrimoine oral et leur outil de communication : LE CONTE . Pendant 7 ans et plus pour certains d'entre eux, ils ont été formés au conte et sont devenus des passeurs d'histoires. Ils ont décidé de fabriquer un pont entre les continents et d'entamer une nouvelle histoire avec notre pays du Luberon. Nous vous invitons à partager ce beau voyage en leur

compagnie : Innocent, Angelo et Epiphanie vous attendent. Suivez-les et laissez-vous entraîner et charmer ...

En 2ème partie, nous recevons « Tchale, Afro Blues Contemporain »

Authentique autodidacte, le généreux Tchale doit son étonnant parcours musical à 2 rencontres décisives : la première avec une guitare puis la seconde avec le son de BB King. Porté par ses racines bénino-togolaises, ce jeune guitariste-chanteur arpente désormais les pistes d'un afrobues qui puise autant dans les chants religieux qui résonnent à Cotonou que dans les musiques traditionnelles du grand Ouest africain. Tchale chante l'amour et la paix avec une sensibilité et un sens mélodique rares, en porte-voix d'une nouvelle génération d'artistes béninois.

<http://tchale.fr/tchale-afro-blues-contemporain>



Tarif : 18€ - Etudiants – RSA – Chômeurs : 10€ Gratuit pour les moins de 10 ans. Réservation à partir du 20 Septembre au 04 90 72 45 93 ou 06 71 93 53 53 ou goultmusic@gmail.com - Billetterie sur place à partir de 20h. - Buvette sur place accompagnée de spécialités africaines.

Le vendredi 26 octobre 20h30 - salle des fêtes de Goult - Soirée « LILLY'S SWING »

Lilly's swing, est un trio vocal de pin up un peu déjantées, qui vous embarquent dans leur univers à travers un répertoire pétri de swing, de jazz, de rockabilly, des années 30 à nos jours. <https://lillyswing.fr>

Tarif : 18€ - 10€ Chômeurs – RSA et étudiants - Gratuit pour les moins de 12 ans. Réservation à partir du 1er octobre au 04 90 72 45 93 ou 06 71 93 53 53 ou goultmusic@gmail.com - Billetterie sur place à partir de 20h. Buvette sur place. ■

Lou Pasquié – 30 ans d'action sociale !

Les trente ans du centre social Lou Pasquié à Roussillon sont là, et cela représente l'occasion de célébrer ces années d'action sociale et de solidarité passées à répondre au plus près des besoins et attentes de la population des huit communes dans lesquelles nous intervenons.

Ainsi, **Lou Pasquié organise une soirée anniversaire le samedi 6 octobre au centre social (place Pasquier)** rassemblant bénévoles, adhérents, sympathisants d'hier et d'aujourd'hui, partenaires, salariés qui mènent ensemble ce projet collectif depuis déjà trois décennies. Cette soirée festive et commémorative prendra le temps d'évoquer les hommes et les femmes qui ont oeuvré à faire éclore ce qui fût le premier centre social rural du Vaucluse et qui a continuellement su s'adapter au fil des années. Une soirée basée sur la convivialité, le partage et la culture notamment grâce à un conteur qui nous fera l'honneur de venir du Bénin mais aussi avec la participation musicale de la fanfare Ciao Carla. Et bien sûr de nombreuses surprises !

Lou Pasquié, qu'est-ce que c'est ?

Notre action repose sur des valeurs de référence, communes à tous les centres sociaux: la dignité humaine, la solidarité et la démocratie. Nos modes d'action s'inscrivent dans une approche globale des compétences des hommes et des femmes qui composent le territoire où ils vivent. Ils intègrent des méthodes participatives et responsables et sont tournés vers des partenariats actifs et ouverts.

Dès la rentrée prochaine vous pourrez nous retrouver :

- autour d'activités ouvertes à tous, : peinture sur soie et sur porcelaine, aquarelle, cuisine, couture, guitare, ...
- autour des actions jeunesse : ateliers théâtre, le collectif jeunes qui initie ou se mobilise localement sur des initiatives citoyennes et culturelles (concerts...) pour s'autofinancer chaque année deux voyages à vocation culturelle et/ou solidaire, notre accueil jeunes à Goult, des

mini camps, sorties et séjours,,,

- au sein de nos accueils de loisirs à Roussillon et Ménerbes et sur nos accueils périscolaires à Bonnieux, Goult, Lacoste, Ménerbes, Roussillon, dédiés aux enfants. Cet été, le centre



vous propose des accueils de loisirs à l'école de Roussillon et au foyer socio sportif de Ménerbes avec au programme des sorties à Avignon, des animations, et entre autre un atelier de création de courts-métrages pour le très convoité festival «Court c'est court !» de Cabrières-d'Avignon.

- au travers de nos animations et temps forts sur la parentalité : les parentines (ateliers parents -enfants) à Ménerbes et Bonnieux de Bonnieux, les cafés parents à Bonnieux, le festival l'Un vers l'autre avec la MLEC, parents & co...

- et bien sûr pour nos anciens : des services tels que l'aide à la mobilité via ALLOBUS qui a été créé pour soulager les personnes dans leurs tâches hebdomadaires (commissions, rendez-vous...), des rencontres et des échanges pour rompre l'isolement au travers de sorties, ateliers intergénérationnels, café trico'thé...

- enfin le service animation de la vie locale depuis juin 2018 va à la rencontre des habitants des 8 communes de Lou Pasquié afin de recueillir leurs paroles, leurs besoins, leurs envies. A l'issue de ces rencontres citoyennes, un diagnostic de territoire sera établi en octobre et des thématiques seront mises en avant. Nous retournerons sur le terrain auprès des habitants qui souhaiteront monter des actions, des projets collectifs pour le mieux vivre dans leur village et ainsi renforcer le lien social. ■

Contact :

Centre Social Lou Pasquié

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de : de 9h00 à 11h00 et de 14h30 à 17h15.

Le mercredi de 09h00 à 11h00.

- Par téléphone : 04 90 05 71 04
- Par mail : secretariat.cslp@gmail.com
- Au centre social : Place du Pasquier – 84220 Roussillon (nous vous remettons un ticket offrant la gratuité du parking pour faciliter votre venue).

Taxe de séjour



TAXE DE SÉJOUR : TOUT CE QUI CHANGE À COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2019



PAYS D'APT LUBERON
TOURISME

RAPPEL

QUI PAYE LA TAXE DE SÉJOUR ?

Cette Taxe est payée par les personnes louant un hébergement touristique sur le territoire. Son montant est payé en supplément de la nuitée. L'hébergeur collecte cette taxe de séjour pour le compte de la collectivité et la lui reverse. L'hébergeur ne paie pas cette taxe de séjour.

QUI EST EXONÉRÉ ?

Les personnes mineures, les titulaires d'un contrat de travail saisonnier, les bénéficiaires d'un logement temporaire, les personnes qui occupent des locaux dont le loyer est égal ou inférieur à 16 par nuit.

PERCEPTION PAR LES PLATEFORMES INTERMÉDIAIRES DE PAIEMENTS

A compter du 1^{er} janvier 2019, les plateformes intermédiaires de paiements (Airbnb, Abritel, Booking,...) collecteront la taxe de séjour et la reverseront à la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon. **Cela ne vous exonère pas de vos démarches et obligations !**

LA TAXE ADDITIONNELLE

Le Conseil Départemental de Vaucluse a institué une taxe additionnelle de 10% à la taxe de séjour. Le produit de cette taxe est affecté aux dépenses destinées à promouvoir le développement touristique du département 84. (Le département du 04 n'est pas concerné). **Collectée par la CCPAL, elle est reversée dans son intégralité au Conseil Départemental.**

LES CHANGEMENTS À PARTIR DU 1^{ER} JANVIER 2019

1 APPLICATION DE LA TAXE DE SEJOUR AU RÉEL POUR TOUTES LES CATÉGORIES D'HÉBERGEMENTS

La taxation mixte prendra fin au 31 octobre 2018. Les hôtels, gîtes de groupe et campings appliquaient déjà une taxation au réel. Pour toutes les autres catégories d'hébergements, une taxation au forfait est appliquée jusqu'à cette date. **À compter du 1^{er} janvier 2019 tous les hébergeurs devront appliquer la taxe de séjour au réel.**

2 UN NOUVEAU CALENDRIER POUR LA TAXATION ET VOS DÉMARCHES

NOUVELLE PÉRIODE D'ASSUJETTISSEMENT DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE



UNE DÉCLARATION MENSUELLE !

Les nuitées de taxe de séjour (personnes exonérées comprises) doivent être déclarées mensuellement avant le 15 de chaque mois pour le mois précédent, sur la plateforme de déclaration :

<https://luberonpaysapt.taxesejour.fr>

3 VOS OBLIGATIONS NOUVELLES

Registre du logeur :
une tenue mensuelle est obligatoire dans tous les hébergements. Un modèle est téléchargeable sur la plateforme de déclaration.

L'affichage des tarifs de la taxe de séjour est obligatoire dans tous les hébergements. Une affiche est téléchargeable sur le site de la CCPAL. www.paysapt-luberon.fr

4 LES TARIFS DE LA TAXE DE SÉJOUR 2019

La mise en place de cette taxation au réel pour tous les hébergeurs s'accompagne d'une nouvelle tarification à télécharger sur le site internet de la CCPAL : www.paysapt-luberon.fr

La législation a évolué : à compter du 1^{er} janvier 2019, il n'y aura plus d'équivalence entre label (Gîtes de France, Fleur de soleil, Clé vacances, Accueil Paysan,...) et étoile (classement officiel des hébergements touristiques d'Atout France). Si vous ne bénéficiez d'aucune étoile, mais que votre hébergement est labellisé, votre établissement est considéré sans classement. Les hébergements sans classement devront appliquer une taxe de séjour au pourcentage (cf. grille des tarifs). **Rapprochez-vous de votre office de tourisme si vous souhaitez entrer dans un processus de classement officiel.**



DES QUESTIONS SUPPLÉMENTAIRES ? CONTACTEZ LE

SERVICE TAXE DE SÉJOUR

04 90 72 71 31 • taxedesejour@paysapt-luberon.fr

La carte d'accès en déchetterie d'Apt et de Coustellet

Le SIRTOM de la région d'Apt équipe les déchetteries d'Apt et de Coustellet avec des barrières automatisées et borne informatique.

Ce système consiste principalement à :

- Éviter la saturation du haut de quai pour un déchargement plus serein et dans de meilleures conditions de sécurité,
- Émettre des statistiques sur le type, la quantité de dépôt, cibler notre communication pour inciter les non usagers à utiliser les déchetteries,
- Éviter les fraudes (chiffonnage...),
- Ajuster la facturation des professionnels pour une tarification plus juste,
- S'aligner sur les pratiques des collectivités voisines pour uniformiser le territoire.

En effet, les bornes d'accès sont déjà mises en place dans les déchetteries du territoire Vauclusien (comme Cavillon, l'Isle sur la Sorgue, Carpentras, etc.) et fonctionnent convenablement.

Ainsi à partir de la fin d'année 2018, il faudra être muni de la carte d'accès du SIRTOM pour accéder aux déchetteries d'Apt et de Coustellet. Vous pouvez faire, une demande de carte dès à présent, avec un formulaire d'inscription et les justificatifs nécessaires (carte d'identité, justificatif de domicile et carte grise) ; envoyez l'ensemble de ces documents par mail à l'adresse : badge.dechetteries@sirtom-apt.fr ou par courrier à l'adresse : SIRTOM de la région d'Apt Quartier Salignan BP.99 84403 Apt Cedex.

Vous pourrez récupérer votre carte, celle-ci sera tenue à votre disposition en déchetterie d'Apt ou de Coustellet, à votre convenance. Vous serez informés par courriel ou par voie postale de sa disponibilité.

Cette carte d'accès sera limitée à 24 passages / an, mais aucune inquiétude si le nombre de passage est insuffisant vous pourrez faire une demande directement au SIRTOM pour ajouter des passages supplémentaires.

Vous êtes professionnel, une carte d'accès spécifique doit être demandée, avec un formulaire professionnel, les mêmes justificatifs énoncés avec en plus une copie du Kbis à renvoyer au SIRTOM. Ce système permettra d'identifier les types de déchets que vous déposerez en déchetteries et différencier si vous êtes un professionnel du territoire ou hors du territoire. Les cartons, métaux, DEEE, cartouches d'encre, ampoules, etc. sont toujours gratuits et les déchets payants restent aux mêmes tarifs initiaux pour les professionnels du territoire.

Vous trouverez tous les tarifs et modalités dans le règlement de déchetterie disponible sur le site internet : www.sirtom-apt.fr

Pour toute demande d'information complémentaire veuillez contacter le SIRTOM de la région d'Apt au : 04.90.04.80.21 du lundi au vendredi de 9h à 12h et 13h30 à 17h. ■

www.sirtom-apt.fr 



SIRTOM de la Région d'Apt
Quartier Salignan - BP99
84 403 Apt Cedex

Tél : 04 90 04 80 21
Fax : 04 90 04 66 25
www.sirtom-apt.fr



Devenons un village intelligent !

Des villes et des villages « intelligents », on en parle, on en rêve... mais on ne sait pas clairement ce qu'on attend. La notion initiale, qui consistait à dire qu'une ville ou un village était « malin » quand ils utilisaient des technologies pour devenir plus efficaces, mais ce n'est plus d'actualité. Le village « intelligent », c'est celui qui se soucie avant tout du bien-être de ses habitants dont les enjeux sont la participation citoyenne, le respect de l'environnement, la qualité de vie, la lutte contre les inégalités...

La définition de la « participation citoyenne » est l'action d'un individu de s'engager auprès de ses concitoyens dans la poursuite d'un objectif commun et donc d'une interaction avec la communauté. Le dispositif de la « participation citoyenne » est composé du Maire et de ses représentants d'une part et d'autre part de ses citoyens, les acteurs.

La « participation citoyennes » dans notre village, c'est possible pour tous !

La mairie a réalisé plusieurs actions en faveur de l'environnement et de la qualité de vie dont voici quelques réalisations récentes :

- une commune avec ZERO pesticides pour l'environnement et la santé de tous . Depuis le 1er janvier 2017, la loi interdit l'usage des produits phytosanitaires chimiques pour l'ensemble des structures publiques, les voiries et les espaces ouverts au public. Rappelons qu'en 2019, l'interdiction des pesticides chimiques s'étendront aux particuliers.
- des journées citoyennes ont permis de nettoyer la rivière du Calavon avec la participation du Parc Naturel Régional du Luberon.

- amélioration de la gestion de l'eau avec les travaux de renouvellement des tuyaux anciens qui comportaient des fuites, le long de la D105 depuis le petit rond point jusqu'à Lumières.

- emplacement d'un composteur, pour tous, dans le haut de village, vers le Moulin.

Maintenant il est donc essentiel et indispensable que les habitants partagent l'envie de participer à la vie de notre village avec des actions en faveur de l'environnement, afin d'améliorer la qualité de vie de tous. Voici quelques exemples :

- faisons du bien à la nature avec un bon recyclage... il y a encore trop d'erreurs de tri !

- si vous découvrez quelques mauvaises herbes dans les espaces vert, ne pas hésiter à les enlever car sans pesticides elles repoussent vite.

- créer votre composteur individuel avec la récupération des déchets verts, afin de réduire la poubelle de déchets ménagers.

- respecter nos arbres sur les places et les routes du village. L'affichage sauvage sur les arbres est interdit par la loi du code de l'environnement, régies par les articles L581-1 à L-581-45. Légalement les affichages ne peuvent pas être placés n'importe où, sous peine de sanctions.

La municipalité autorise et met à disposition gratuitement plusieurs emplacements destinés à l'affichage relatif aux activités des associations. Une association peut être condamnée à une amende de 7500 € par l'article L581-34 du code de l'environnement pour non respect de la réglementation. ■

Article : Monik CHABAUD

C'est avec beaucoup de difficultés que je tente d'extraire une infime partie des écrits du général Guedeney car chaque mot, chaque ligne, chaque chapitre sont importants et nous donnent un récit, non seulement extrêmement précis mais passionnant de la Grande Guerre. Je relate ici le mois de novembre 1918 jusqu'au 11, le récit qui suit sur l'entrée triomphale des troupes française en Alsace, l'entrée à Colmar, le voyage dans les provinces Rhénanes sont tout aussi passionnants mais il me faut faire des choix.

Dans tout le récit de la Grande Guerre, la haine de l'Allemand, omniprésente n'est guère surprenante. Dans les années qui précèdent la guerre, partout en France elle est caricaturale et assumée. Depuis la guerre de 1870 et la perte de l'Alsace et de la Lorraine flotte un esprit de revanche. Les exactions commises par les Allemands contre les populations civiles au début de la guerre, contrairement à la conférence de La Haye de 1907 vont contribuer à accroître le sentiment anti allemand. L'utilisation du mot « boche » participe à l'expression de cette haine mais il faut le nuancer, car il est alors couramment employé.

Le général Guedeney débute ses mémoires par ces quelques lignes : « Pendant toute ma vie militaire j'ai écrit régulièrement à ma mère, lui racontant les détails de tout ce que je faisais, elle a conservé toutes mes lettres et je les ai retrouvées après sa mort. Lorsque j'étais séparé de ma femme je lui écrivais également et elle aussi a conservé cette correspondance. Enfin au cours des diverses campagnes que j'ai faites, j'ai noté au jour le jour sur des carnets le résumé des événements auxquels j'assistais et, la campagne finie, j'ai mis ces notes en ordre. C'est grâce à ces notes et aux lettres que j'ai écrites que j'ai pu rédiger ces souvenirs. C'est ce qui explique la précision des dates, de noms propres et de faits que j'aurais certainement oubliés en partie si je n'en avais pas retrouvé la trace écrite ! » Alfred Guedeney.

« Au commencement de novembre le général Lacapelle fut avisé que le corps d'armée allait vraisemblablement quitter les Vosges pour prendre part à l'offensive en préparation au nord de Nancy. On sait que cette offensive, qui aurait certainement achevé l'armée ennemie et l'aurait acculée à un désastre sans précédent, devait être dirigée par le général de Castelnau. Nous nous réjouissions mes officiers et moi d'y participer, lorsque tout à coup se répandit la nouvelle que le général Von Winterfeld s'était présenté en parlementaire pour demander une armistice au maréchal Foch.

C'était le 7 novembre. On savait que les conditions de l'armistice devaient être très dures et qu'elles exigeraient de la part des allemands une capitulation à peu près complète, aussi chacun se demandait s'ils accepteraient. Pour ma part, je les connaissait assez pour en être certain. Quand le boche se sent vaincu il est aussi plat dans la défaite qu'il serait arrogant dans la victoire : or la guerre était irrémédiablement perdue pour lui. (...)

Je ne fus donc pas étonné lorsque, le 11 novembre à 7 heures du matin, l'officier de service entra dans ma chambre un télégramme à la main et s'écria tout joyeux : « Mon colonel,

l'armistice est signée, les hostilités sont suspendues à partir de ce matin à 11 heures. » Cette nouvelle, immédiatement répandue, causa naturellement une joie générale qui fut encore augmentée lorsqu'on connut les clauses de l'armistice qui consacrait la défaite de l'Allemagne, nous rendait l'Alsace-Lorraine et allait porter nos armées sur le Rhin. Aux tranchées, dès que la nouvelle de la fin des hostilités et de la capitulation de l'ennemi fut connue, nos soldats manifestèrent eux aussi leur allégresse. Ils le firent cependant avec dignité et furent bientôt stupéfaits de voir en face d'eux, dans les tranchées ennemies, les boches montrer eux aussi une joie délirante.

Photo : Le général de division Alfred Guédeney en grande tenue (modèle 1931), vers 1932-1934.



Mémoires

(...) Ainsi voilà un peuple qui était vaincu, humilié, qui allait avoir à subir le châtement mérité de ses crimes et qui paraissait content ! Il y avait de quoi vous déconcerter. C'était le premier exemple que nous avions du manque de tenue et de dignité dans la défaite dont on fait preuve nos ennemis. Nous allions en voir bien d'autres. Dans la journée du 11 novembre une trentaine de déserteurs passèrent dans nos lignes, la plus part étaient des Alsaciens-Lorrains. Mais il y en eu d'autres : un détachement boche, au nombre d'une vingtaine d'hommes, eut l'audace de se diriger vers nos tranchées avec un drapeau rouge déployé en criant qu'ils venaient fraterniser. Après les atrocités d'une pareille guerre, c'était vraiment inimaginable ! Ces gens là ne pensent et ne sentent pas comme nous : ils furent stupéfaits et très vexés de voir nos soldats les arrêter et les emmener comme prisonniers de guerre sous l'escorte de baïonnettes.

(...) Les deux parties, aux termes de l'armistice, devant rester dans leurs lignes jusqu'au moment où ils auraient reçu des ordres. Pour les

militaires de ma génération, la victoire complète que nous venions de remporter était le plus grand bonheur qui pouvait nous arriver : nous étions entrés dans l'armée avec l'unique espoir de contribuer un jour à effacer de l'histoire la défaite et l'humiliation de 1870 et à rendre à la France ses provinces perdues. Le résultat était obtenu, nous n'avions pas travaillé et combattu en vain, et dans quelques jours, tambours battants et drapeaux déployés, nous allions avoir la gloire d'entrer en Alsace en libérateurs. On se figure aisément quels étaient les sentiments de joie et de légitime orgueil qui nous agitaient. ■

Synthèse : Michèle MICHEL

Texte tiré de l'ouvrage intitulé «Adieu mon commandant, souvenirs d'un officier» d'Alfred Guédeney - Par Denis Rolland et Clémence Raynaud - éditions edhisto - 346 p. DL 2018.

Ce livre sera prochainement disponible à la médiathèque municipale de Goult.



Entrée des Français à Colmar - 18 Nov 1918 -
Les sociétés de la ville et les jeunes alsaciennes précèdent les troupes.

Administrations et autres

Mairie 04 90 72 20 16
Médiathèque - Point Info 04 90 72 38 58
maisondevillage344@orange.fr
La Poste 04 90 72 22 40
Ecole Primaire 04 90 72 21 36
Ecole Maternelle 04 90 72 27 02
ADMR de Goult 04 90 72 38 15
Météo France Carpentras 08 92 68 02 84
Gare SNCF Cavaillon 36 35
Renseignements Administratifs 39 39

Pôle Emploi d'Apt

461, voie Domitienne
84400 APT
Tél. : 3949 - www.pole-emploi.fr

Transports scolaires

Pour le Collège du Calavon 04 90 78 17 71
Pour Cavaillon 04 90 74 20 21

SPA l'Isle sur la Sorgue

04 90 38 07 89
Fermé jeudi matin, dimanche et jours fériés

Services médicaux

Cabinet médical 04 90 72 23 03
Cabinet dentaire 04 90 72 31 67
Cabinet d'infirmiers 04 90 72 22 99
Cabinet de kinésithérapie 04 90 72 25 84
Ostéopathe 04 90 72 39 91 - 06 85 05 05 11
Pharmacie 04 90 72 31 16
Ambulances 04 90 72 26 08

Numéros d'urgence

SAMU : 15
Police : 17
Pompiers : 18
Appel d'urgence européen : 112
Centre Antipoison : 04 91 75 25 25 (Marseille)
SOS Médecins : 08 03 06 70 00
Fil Santé Jeunes : 0 800 235 236
Allo Enfance Maltraitée : 0 800 05 41 41
Croix Rouge Ecoute : 0 800 858 858
Drogues Info Service : 0 800 23 13 13
Sida Info Service : 0 800 840 800
SOS Viols 0 800 05 95 95
SDEI de Cavaillon 08 10 739 739
EDF - GDF Avignon 0810 084 084
Dépannage Gaz 04 90 89 39 00
France Télécom dérangements 10 13

Déchetteries :

de Coustellet

Lundi, Mercredi, Jeudi, Vendredi, Samedi de 8h à 12h et de 14h à 17h fermée le mardi et dimanche
Tél. : 04 32 52 00 98.

d'Apt

Lundi, Mardi, Mercredi, Vendredi, Samedi de 8h à 12h et de 14h à 17h et le jeudi de 14h à 17h.
Fermée le dimanche.
Tél. : 04 90 04 03 95

SIRTOM de la Région d'Apt

Quartier Salignan B.P 99 84403 APT cedex
Tel : 04 90 04 80 21 (9h00 / 12h00 – 13h30 / 17h00)
contact@sirtom-apt.fr
<http://www.sirtom-apt.fr/>

Les encombrants sont enlevés gratuitement par la mairie le dernier jeudi de chaque mois. S'inscrire au secrétariat de mairie au 04 90 72 20 16.

Informations économiques :

Indice de référence des loyers

Au deuxième trimestre 2018, l'indice de référence des loyers s'établit à 127,77. Sur un an, il augmente de 1,25%. Mise à jour du 12 juillet 2018.

Salaires minimum interprofessionnel de croissance (SMIC)

Depuis le 21 décembre 2017, le smic horaire brut est de 9,88 euros. Le smic mensuel brut pour 151,67h de travail est de 1.498,47 euros.

<http://www.insee.fr>

Le Point info emploi de la Médiathèque

La médiathèque municipale offre au public concerné la possibilité de s'informer sur l'emploi. En effet, grâce à un partenariat de coopération entre la Mairie de Goult et le Pôle Emploi d'Apt, vous pouvez vous servir des outils disponibles à la médiathèque. Vous disposez d'un accès libre et gratuit à plusieurs ordinateurs, avec une connexion Internet, permettant de naviguer sur le site du Pôle Emploi. Une aide à l'utilisation de l'outil informatique est proposée par le responsable de la structure. N'oubliez pas également de vous rendre sur le site www.service-public.fr qui regroupe toutes les informations liées aux services de l'Etat.

La mairie de Goult met à disposition de tous la totalité des informations culturelles, associatives et municipales sur le site Internet communal : www.goult.fr

Les mariages, naissances et décès enregistrés en mairie sont automatiquement diffusés dans les éditions du journal municipal.

*Aussi les familles **ne souhaitant pas** faire paraître d'avis dans le bulletin municipal sont priées de se faire connaître auprès du secrétariat de la mairie par écrit ou par téléphone.*

Merci de votre compréhension.

Nos joies,

NAISSANCES,

DRUELLE Elliott, Jacques, Richard, né le..... 02 août 2018 à AVIGNON

MARIAGES,

BEAUFRET Raphaël et DUGRAVOT Thomas le 23 juin 2018

CHABAUD Yannick et DAUBERTE Jessica le 04 août 2018

SIMON Stéphane et GARDI Cosette..... le 04 août 2018

Nos peines,

DÉCÈS,

FRANCOIS WACHTER Daniel..... le 15 juin 2018 à PARIS

DUTERME épouse PARIS Annie le 22 juillet 2018

ZUPPA épouse LIAUD Nicole..... le 24 juillet 2018

Nous avons une pensée pour ceux et celles qui nous ont quittés et dont nous conservons le souvenir.

Le coin du jeu...

Où est-ce ?



**Solution du numéro précédent
Sudoku**

3	7	8	6	9	1	2	5	4
6	5	9	4	8	2	1	7	3
2	1	4	3	5	7	6	9	8
9	4	7	5	1	6	8	3	2
5	3	2	8	4	9	7	6	1
1	8	6	2	7	3	9	4	5
4	9	1	7	3	8	5	2	6
8	2	3	9	6	5	4	1	7
7	6	5	1	2	4	3	8	9

Allez plus loin sur
www.goult.fr



Goult

et ses animations

SEPTEMBRE

Le 15 et 16 : Journées Européennes du Patrimoine - fête foraine
Le 30 : Théâtre de Bernard à la salle des fêtes

OCTOBRE

Le 12 : Soirée Africaine à la salle des fêtes
Le 13 : Bal country à la salle des fêtes
Le 20 : Conférence sur l'Egypte à la médiathèque
Le 26 : Soirée «Lilly's swing» à la salle des fêtes
Le 27 : Halloween au village

NOVEMBRE

Le 04 : Loto du foot à la salle des fêtes
Le 11 : Comémoration 14/18 sur la place de la Libération
Le 18 : Loto du club des loisirs à la sale des fêtes
Le 25 : Loto des gais lurons à la salle des fêtes

DECEMBRE

Le 02 : Loto de l'ADMR à la salle des fêtes
Le 09 : Loto du rio calaho country club à la salle des fêtes
Le 16 : Loto du bouchon goultois à la salle des fêtes
Le 24 : Pastorale des goultois à la salle des fêtes



SOUS RESERVE DE CHANGEMENTS

